

Coronavirus (COVID19)

Vous souhaitez mettre en place un système de vente à emporter :

Pour tous types d'activités commerciales, autorisés ou non autorisés à rester ouvertes au public pendant la période épidémique du Covid19, il est possible d'aménager un système de vente à emporter, mais en respectant les consignes suivantes visant à **éviter les rassemblements et les contacts proches** :

- **la prise de commande doit impérativement s'effectuer par internet ou par téléphone** avec fixation d'un rendez-vous pour le retrait de la commande, afin d'éviter que des clients ne se présentent spontanément sur le site de vente. Il s'agit d'éviter tout rassemblement, qui demeure strictement interdit ;
- **le planning des retraits de commande doit être géré de manière à limiter au maximum la présence simultanée de plusieurs clients sur le site** (pas plus de 5 personnes en même temps) ;
- **un comptoir extérieur doit être privilégié, ou à défaut être installé à l'entrée du magasin, en particulier** pour les informations de retrait et pour le paiement s'il ne peut se faire à distance, en veillant à la matérialisation d'une distance de sécurité d'au moins 1,5 mètre entre le client et l'employé ;
- sur le lieu d'attente des clients, un marquage au sol doit matérialiser le respect d'une distance d'au moins 1,5 mètre ;
- en cas de retrait de la marchandise en véhicule (« *drive* »), le client doit être invité à ne pas sortir de son véhicule pendant la livraison ;
- dans la mesure du possible, du gel hydro-alcoolique doit être mis à disposition des vendeurs en libre-service (et aucun autre produit) ;
- pour protéger les employés qui sont directement en face d'un client, et lorsque la configuration le permet, il est recommandé de placer une paroi en plexiglas ;

Pour éviter les contacts, il est recommandé de **privilégier les paiements en carte bancaire*** et notamment l'utilisation du « sans contact ». Le terminal doit être désinfecté entre chaque client.

Le port du masque chirurgical n'est pas nécessaire, sauf pour les personnes présentant des symptômes (fièvre, toux) .

Dans tous les cas, il est souhaitable d'apposer l'affiche coronavirus, pour se protéger et protéger les autres. Cette affiche est disponible sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

** le paiement par un moyen de paiement obligatoire ne peut être imposé, les espèces ne peuvent être refusées*

Numéro vert national : 0 800 130 000

Site national de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>